

LA DICTÉE DE RAMBOUILLET

Le 23 MARS 2019

Règlement

Article 1er : organisateurs

La Ville de Rambouillet, le Rotary Club de Rambouillet et les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) organisent une dictée ouverte à tous (entrée gratuite).

Article 2 : préinscription

Le nombre des participants est limité à la capacité de la salle accueillant l'épreuve (550 places). Les inscriptions sont faites à partir du mardi 12 mars 2019 par ordre chronologique, auprès de la Lanterne (accueil).

Article 3 : accueil

L'accueil des candidats se fera de 14h30 à 14h45. La dictée commence à 15h.

Article 4 : anonymat des copies (attribution d'un numéro)

A l'entrée de la Lanterne il est remis à chaque participant un coupon d'entrée, numéroté, qu'il doit :

- compléter en précisant sa catégorie (primaire / collège / lycée / adulte) > cf. article 5, son nom et son prénom
- remettre au contrôle situé à l'entrée de la salle de l'épreuve
- et conserver le talon numéroté (numérotage de sa copie et récupération de celle-ci).

Pour la dictée l'ensemble du matériel (feuille, stylo, support) sera fourni par l'organisateur. Chaque candidat inscrira sur sa feuille, en haut à gauche, sa catégorie et son numéro d'inscription donné sur le coupon d'entrée.

Article 5 : catégories

Les catégories sont définies en fonction de l'âge des participants :

- primaire
- collège
- lycée
- adultes

Article 6 : palmarès

Des cadeaux sont décernés à tous les enfants en primaire. Des prix seront décernés aux 3 meilleures copies des 4 catégories.

Dans chacune des catégories, le concurrent ayant fait le moins de fautes est proclamé vainqueur.

Pour les *ex-æquo*, des questions subsidiaires seront proposées à la fin de la dictée.

Article 7 : jury

Les décisions du jury sont irrévocables ; aucun recours ne sera admis.

Article 8 : références orthographiques

La dictée porte sur l'orthographe classique des mots, c'est-à-dire leur orthographe exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union.

La ponctuation est donnée.

Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, l'orthographe admise est celle apparaissant en entrée dans les dictionnaires retenus en référence, à savoir la dernière édition du Petit Robert et celle du Larousse. Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est le Dictionnaire des Difficultés de la Langue Française par Adolphe V. Thomas (Larousse).

Article 9 : dictée

La fin des dictées « primaire », « collège » et « lycée » sont annoncées par les organisateurs.

La dictée fait l'objet d'une première lecture rapide, puis de l'énoncé au rythme habituel des dictées. Il y a une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de 7 minutes au cours duquel il n'est répondu à aucune question.

Seules les feuilles fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Des stylos de deux couleurs différentes, dont un rouge, sont mis à la disposition des participants.

Les copies ne peuvent être écrites en couleur rouge (réservée à la correction) ; elles doivent être parfaitement lisibles, sans surcharge.

Tout accent doit être correctement placé.

Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge (correcteur non autorisé).

Aucun document n'est autorisé dans la salle (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, etc.). Les téléphones portables devront être éteints au début de la séance.

Article 10 :

Autocorrection :

Chaque participant aura à noter sur la copie qui lui sera confiée les différences entre le texte qu'il aura sous les yeux et le texte projeté de la dictée. Ces différences seront encerclées en rouge sans juger de l'importance de la faute.

Les 10 meilleures copies « primaire », les 10 meilleures copies « collège », les 10 meilleures copies « lycée » et les 10 meilleures copies adultes seront prélevées par le jury qui les départagera.

Article 11 : barème

Le barème de correction est le même pour tous les candidats.

Les accents sur les mots d'usage : $\frac{1}{4}$ point

Les traits d'union en trop ou manquants : $\frac{1}{2}$ point

Les fautes de mots d'usage : 1 point

Les fautes d'accord : 1 point

Article 12 : restitution des copies

Chaque copie peut être récupérée à l'issue de la dictée en indiquant le numéro qu'elle porte.

Un corrigé de la dictée est distribué après la remise des prix. Il sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Article 13 : droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports de communication.